

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 28 mars 2022**

**14h00-17h00**

**(Visio-Teams)**

***Membres présents***

Isabelle Brian, Julie d’Andurain, Catherine Deschamps, Nathalie Collé, Elena Di Pede, Gilles Drogue, Jacques Elfassi, Jean El Gammal, Béatrice Fleury, Didier Francfort, Isabelle Gaudy-Campbell, Sylvie Hanicot-Bourdier, Françoise Lartillot, Aude Meziani,Angeliki Monnier, Fabrice Montebello, Marion Ott, Florian Rosinski, Isabelle Vitry.

***Membres excusés***

Clotilde Boulanger, Véronique Cnockaert, Catherine Lanneau, Silvie Grimm-Hamen, Mathieu Lembezat, Dominique Longrée, Kine Ngom, Marion Ott.

***Approbation du compte-rendu du 21 février 2022***

Le compte-rendu du 21 février 2022 est approuvé par la totalité des membres présents. Il sera déposé sur le site internet de l’ED.

***Informations générales***

1. Isabelle Gaudy-Campbell étant directrice du pôle Tell, celle-ci représente le pôle dans le conseil d’ED mais pas le laboratoire. C’est Nathalie Collé qui la remplace en tant que directrice d’IDEA. Avec Isabelle Gaudy-Campbell, nous souhaitons encourager les collègues des UR à déposer des demandes de financement de thèse auprès de la Région. La collaboration continue.
2. À l’initiative d’Isabelle Gaudy-Campbell, une réunion s’est tenue entre les directrices des deux ED (HN-FB et SLTC) et des directeurs des deux Pôles : TELL et CLCS. Le sujet portait sur les contrats doctoraux. Cette première réunion a permis de se mettre d’accord sur une répartition qui sera soumise aux membres des deux pôles et mise au vote.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | TELL | Année | CLCS |
| SLTC (HISCANT)  | HNFB |  | SLTC | HNFB |
| Contrats doctoraux pérennes (déjà voté) | 1 | 6 | Années paires | 6 | 2 |
| 0 | 7 | Années impaires | 6 | 2 |
| Contrats doctoraux supplémentaires  | 0 | 2 | Années paires | 1 | 1 |
| 0 pour 2022 | 2 pour 2022 | Années impaires | 1 | 1 |
| Chaque année, en janvier, une réflexion sera conduite sur la répartition des contrats supplémentaires |

1. En plus des contrats établissement, l’ED dispose de deux contrats LUE (Ecritures et 2L2S) rattachés à des collègues IUF.
2. Sur cette question des contrats, un problème reste entier, celui du LHAC qui ne peut prétendre à un contrat que dans le cadre d’une co-direction de thèse avec un collègue de l’une ou l’autre UR. Le problème ne relevant pas de l’ED, il est conseillé aux candidats du LHAC de s’engager dans des codirections quand bien même, au niveau administratif, le LHAC apparaît-il en seconde position.
3. Des Bourses COFRA sont annoncées sans que leur dispositif soit entièrement précisé : il permettra de préparer des thèses dans la haute fonction publique sur le modèle des CIFRE. Ce dispositif se mettra en place à la rentrée 2022 dans des administrations pilotes pour être totalement opérationnel en 2023.
4. Dispositif Ukraine : un COPIL de crise a été mis en place au sein de l’UL. Un recensement des besoins a été effectué. Une cinquantaine de chercheur.es russes et 120 biellorusses sont concerné.es de même que le sont des étudiant.es de plusieurs nationalités qui étudiaient en Ukraine. Dons, écoute, appui, soutien sont apportés. Un recensement des capacités d’accueil est réalisé pour pouvoir répondre à une demande dont on sait qu’elle sera grandissante.
5. La procédure de césure à l’UL est révisée. Des ajouts concernent deux articles qui seront soumis au CS et au CA. Dorénavant, le texte précise qu’il n’est pas recommandé de demander une césure en 1e année sans pour autant l’interdire. Il précise aussi que les années de césure ne sont pas comptabilisées dans le nombre d’années de thèse. Il est important de préciser que la césure peut durer une année mais que les deux semestres doivent se dérouler lors de la même année universitaire. En outre, un entretien préalable est demandé avec le directeur ou la directrice d’ED. Enfin, les doctorants doivent demeurer inscrits durant l’année de césure, ils doivent donc s’acquitter de la CVEC à hauteur de 92 € ainsi que des droits d’inscription de l’université de 253 € (au lieu de 380 €).
6. Dispositif Récolte : accompagnement des écoles d’été par LUE. Les critères de sélection des projets seront revus en tenant compte d’une analyse qui a été menée sur les projets réalisés. La dimension internationale est attendue plus fortement encore qu’elle ne l’était. Un accompagnement à la carte est susceptible d’être proposé du fait de la disparité des projets ; l’idée de recrutement d’une personne à temps plein fait son chemin ; est souhaitée enfin la désignation d’un référent administratif par école qui pourrait servir de relai entre les organisateurs et le service.

***Contrats doctoraux***

Chaque encadrante et encadrant ne peut encadrer que deux doctorants et doctorantes ayant obtenu un contrat doctoral établissement. Cette règle est reconduite. En revanche, l’ED tient à rappeler que cette règle ne concerne pas les contrats obtenus dans le cadre d’autres concours (ENS, LUE, Région).

***Quelles listes de diffusion pour quelles informations ?***

Afin de rationaliser la diffusion des informations, le circuit de celle-ci a été repensé.



***Composition du bureau du conseil de l'ED***

Lors du prochain conseil (le 9 mai 2022), nous remplacerons Isabelle Gaudy-Campbell au bureau. Un appel sera lancé lors de l’invitation. Par ailleurs, la présence d’un représentant ou d’une représentante des doctorants est actée. Nous lancerons également un appel pour qu’un doctorant ou une doctorante se porte candidat.

***Quelles mentions de diplôme au prochain contrat ?***

* Arts
* Anthropologie
* Histoire
* Géographie
* Langues, Littératures et Civilisations
* Sciences de l'information et de la communication
* Sciences du langage
* Philosophie religieuse
* Théologie
* Architecture

***Canevas des formations***

Les associations souhaitent que nous réfléchissions au nombre de crédits correspondant aux communications prononcées lors des séminaires qu’elles organisent. Afin de mieux valoriser cette participation, un crédit est proposé lorsque le doctorant ou la doctorante présente une communication dans ce cadre. D’ores et déjà, ce changement a été inscrit sur le site de l’ED.

***Retour sur les entretiens des doctorantes et doctorants de 1e année***

Les entretiens ont été, comme cela était le cas l’année précédente, très intéressants. Ils permettent de répondre à des interrogations, voire des inquiétudes, des doctorantes et doctorants, particulièrement par rapport à l’organisation des CSI.

***Co-directions***

Les conventions de codirections entre deux directeurs ou directrices de deux universités sont toujours examinées par le service juridique. Ainsi ne faut-il pas les envoyer à la direction de l’ED mais à Aude Meziani qui suivra le dossier et l’adressera aux personnes compétentes. Toutefois, nous rappelons que la convention de codirection n’est pas obligatoire.

***Questions diverses***

L’ED a reçu une demande de soutien au projet d’une revue en didactique intitulée *Partages* et dont deux des objectifs sont de publier des programmes de recherche et d’associer des doctorantes et doctorants au travail éditorial et scientifique. Si le conseil de l’ED reconnaît l’intérêt d’un projet de ce type, et que l’école accordera des crédits aux doctorantes et doctorants qui y seront associés, en revanche, un soutien financier ne sera pas apporté. En effet, priorité est donnée à l’aide à la publication des ouvrages et aux manifestations de doctorantes et de doctorants.